



Elections 2015 du Conseil d'Administration du Chapitre PMI France

Engagements des membres du Conseil d'Administration

Pour que ma candidature soit validée, je dois :

- être à jour de ma cotisation au moment du dépôt de votre candidature
- être membre du PMI depuis plus de 2 ans
- être membre du bureau du Chapitre, ou d'une Branche ou responsable d'un Pôle depuis au moins 2 ans
- et avoir l'avis favorable du comité électoral "Elections CA 2015" du Conseil de Surveillance.

En tant que candidat(e) à l'élection 2015 des membres du Conseil d'Administration du Chapitre PMI France, j'ai pris connaissance des informations suivantes :

- Le mandat électif est de 3 ans renouvelable.
- Les membres du Conseil d'Administration sont renouvelés par 1/3 chaque année.
- La répartition des postes est décidée lors de la première réunion du Conseil d'Administration après les élections.
- Le Conseil d'Administration se réunit chaque mois en téléconférence.

Si je suis élu(e) membre du Conseil d'Administration, je m'engage à :

- Respecter et faire respecter les valeurs du Chapitre :
 - La première valeur dans notre association: le respect des individus
 - La deuxième valeur: la motivation et les compétences de nos volontaires
 - La troisième valeur: le plaisir de coopérer entre professionnels qui partagent des valeurs communes.
- Dédier de 8 à 16 heures par mois au service du Chapitre PMI France pour mon rôle au Conseil d'Administration
- Ne pas représenter l'organisation qui m'emploie, mais seulement moi-même, en tant que membre individuel du Chapitre PMI France
- Participer à un minimum des 2/3 des téléconférences du Conseil d'Administration
- Me faire représenter en donnant pouvoir lors des téléconférences auxquelles je ne participerai pas.

Nom :

Prénom :

Signature :